



LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 719-181 à D. 719-184,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École de Management-TSM en date du 7 juillet 2026,

DÉCIDE

Article 1er

Les tarifs des double-diplômes internationaux proposés par l'École de Management-TSM sur le niveau Master, annexés à la présente décision, sont adoptés.

Article 2

Ces tarifs entreront en application à la rentrée de septembre 2027.

Fait à Toulouse, le 31/08/2026

Hugues KENFACK
Président



ANNEXE

Tarifs des double-diplômes internationaux proposés par l'École de Management-TSM sur le niveau Master

	Droits d'inscription fixés nationalement	Frais pédagogiques double diplôme	Total cycle
Étudiants communautaires : <i>ressortissants d'un État appartenant à l'UE, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse, de la principauté de l'Andorre, de la principauté de Monaco ou de la province du Québec.</i>	254 € par an 508 € pour le cycle	3000 €	3 508 €
Étudiants internationaux extracommunautaires : <i>non ressortissants des États pré-cités</i>	3 941 € par an 7 882 € pour le cycle		10 882 €